Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20260922-PCRS26_39-AR

MORBIHAN

Publié en ligne le 25/09/2026

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
RESSOURCES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

PCRS26_39

Le Président du Conseil départemental,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 262-1 à L. 262-3, R. 262-5 à R. 262-9, R. 262-37 et R. 262-38,

Vu les résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental du Morbihan du 19 mai 2026 relatif à la composition des commissions administratives paritaires en ce qui concerne les représentants du personnel,

Vu le départ à la retraite de Mme Brigitte DOLLE (le 30/06/2026),

ARRETE

Article 1er : L'arrêté du 19 mai 2026 susvisé est abrogé.

Article 2 : La composition des commissions administratives paritaires du Département du Morbihan est fixée de la manière suivante pour ce qui concerne les représentants du personnel :

CATÉGORIE A

Représentants titulaires	Frédéric BOUILLON (FO) Michelle RUZ-LE BADÉZET (FO) Laure GAUDEFROY (FO) Myriam CLOAREC-LENOIR (CFDT) Sylvie BATON (CFDT) Cyril CORBIN (CGT)
Représentants suppléants	Arnaud CHOUTET (FO) Sébastien LECCA (FO) Nolwenn ALLIO (FO) Estelle GUILLERME (CFDT) Anne DEZON (CFDT) Nathalie CRESPIN (CGT)

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20260922-PCRS26_39-AR

Publié en ligne le 25/09/2026

CATÉGORIE B

Représentants titulaires

Didier GOURLAY (FO)
Florence LE BOHEC (FO)
Jean-Luc BEGOT (FO)
Valérie BAUBAN (CFDT)
Régine CORBEL (CGT)

Représentants suppléants

Gaëlle CHAUBARON (FO)
Françoise BARON (FO)
Véronique L'HOSTIS (FO)
Jean-Philippe VASLIN (CFDT)
Anne-Françoise CATEL-ROGER (CGT)

CATÉGORIE C

Représentants titulaires

Morgane JOLOIS (CGT)
Daniel MAUGAN (CGT)
Fabienne ALLANOT (CGT)
Julien MORIO (CGT)
Michelle CAROT (FO)
Sandrine LE PORT (FO)
Eric LARUE (FO)
Christie FLEGEO (CFDT)

Représentants suppléants

Yoann LE BRIS (CGT)
Thierry THIBOULT (CGT)
Benoît BRAUD (CGT)
Véronique HOAREAU (CGT)
Gwendoline DOUCET (FO)
Nelly LE PLAIN (FO)
Laëtitia GUICHON (FO)
Laurent HEBER (CFDT)

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Rennes pendant un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du Département.

Article 4 : M. le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Vannes, le 22 septembre 2026

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Pour le président du conseil départemental
et par délégation
Le directeur général des services

Antoine LAFARGUE